

FRATERNITE SACERDOTALE SAINT-PIE X

BULLETIN DU PRIEURÉ SAINT-JEAN

2, rue Jean Hoët - 78200 MANTES-LA-JOLIE



LA PETITE VOIX

Chapelles Sainte Honorine et Saint Mathias



SEPTEMBRE - OCTOBRE 2013 N° 139

Le célibat sacerdotal

L'actualité nous montre une nouvelle fois comment le monde s'agite devant certaines questions qui s'opposent à ses maximes. Il en est ainsi pour la question du célibat sacerdotal. Quelques mots ont suffi à remuer ciel et terre surtout quand ils peuvent flatter l'esprit du monde ; et être interprétés dans son sens. Ceci nous donne l'occasion de rappeler la doctrine catholique à ce sujet.

La Tradition et le Magistère de l'Eglise donnent au célibat des prêtres une origine apostolique.

L'Evangile de Saint Mathieu nous indique que les Apôtres ont tout quitté pour suivre Notre Seigneur Jésus-Christ ; Saint Pierre se tourne vers Notre Seigneur pour en connaître la récompense : « Nous, voici que nous avons tout quitté, et que nous Vous avons suivi ; qu'y aura-t-il donc pour nous ? » (Saint Matthieu XIX, 27) Deux versets plus loin, Notre Seigneur explicite ce renoncement des Apôtres : « Qui-conque aura quitté sa maison, ou ses frères, ou ses sœurs, ou son père, ou sa mère, ou sa femme, ou ses enfants, ou ses champs, à cause de Mon nom, recevra le centuple, et possédera la vie éternelle. » (Saint Matthieu XIX, 29) Comment ne pas voir un lien bien naturel entre les paroles de Saint Pierre et celles de Notre Seigneur ?

Les Pères de l'Eglise, d'ailleurs, rapportent la vie chaste et continentale des Apôtres après l'Ascension de Notre Seigneur. Citons Saint Jérôme, Docteur des

IV^{ème}-V^{ème} siècles qui, après avoir reconnu que certains Apôtres avaient été mariés, ajoute : « élevés ensuite à l'apostolat, ils délaissent les obligations de la vie conjugale. » (P.L. XXIII, 245 b)

Saint Jérôme lui-même établit la comparaison entre les Apôtres et les ministres de l'Autel dans sa *Lettre à Pammachius* :

« Le Christ vierge, la Vierge Marie ont ... consacré les débuts de la virginité ; les Apôtres furent ou vierges, ou continents après le mariage. Evêques, prêtres et diacres sont choisis vierges ou veufs ; en tout cas, une fois reçu le sacerdoce, ils observent la chasteté parfaite. »

Cette Chasteté parfaite exigée des Ministres de l'Autel vient de Notre Seigneur et a été vécue avant eux par les Apôtres eux-mêmes.

Un contemporain de Saint Jérôme, Saint Epiphane de Salamine, Docteur d'Orient, ne dit pas autre chose, faisant remonter aux Apôtres cette discipline : « Ce sont les Apôtres qui ont décrété cette loi. »

Telle fut la règle dans l'Eglise primitive aussi bien en Orient qu'en Occident. Avant même la fin des persécutions, des Conciles provinciaux statuaient sur la question et rappelaient la discipline héritée des Apôtres : les Ministres de l'Autel se consacrent à Notre Seigneur Jésus-Christ et se vouent à la chasteté parfaite.



manuscrit de l'Evangile de Saint Mathieu

Ainsi, en 305, le Concile d'Elvire en Espagne promulguait la Loi de la Chasteté parfaite pour les clercs majeurs. Il ne veut pas faire œuvre de nouveauté, mais rappeler la règle traditionnelle remontant aux Apôtres.

En 390, le 2^{ème} Concile de Carthage promulguait ce 2^{ème} Canon : « *Epigone, évêque de Bulle la Royale, dit : Dans un concile antérieur, on discuta de la règle de continence et de chasteté. Qu'on instruisse donc [maintenant] avec plus de force les trois degrés qui, en vertu de leur consécration, sont tenus par la même obligation de chasteté, je veux dire l'évêque, le prêtre et le diacre, et qu'on leur enseigne à garder la pureté... L'évêque Genedius dit : Comme on l'a dit précédemment, il convient que les saints évêques et les prêtres de Dieu, ainsi que les lévites, c'est-à-dire ceux qui sont au service des sacrements divins, observent une continence parfaite, afin de pouvoir obtenir en toute simplicité ce qu'ils demandent à Dieu ; ce qu'enseignèrent les Apôtres, et ce que l'antiquité elle-même a observé, faisons en sorte, nous aussi, de le garder.* »

Au cours du quatrième siècle, plusieurs Papes, en particulier Saint Sirice, pour se conformer à la Tradition Apostolique, ont rappelé avec insistance la Loi du célibat ecclésiastique. Leur intention n'était pas « d'ordonner des préceptes nouveaux, mais de faire observer ceux qui, par suite de l'apathie ou de la paresse de certains, ont été négligés » (Concile à Rome en 386).

Plusieurs Conciles œcuméniques depuis le Concile de Nicée (Le Concile de Nicée en 325 : « L'Eglise n'admet pas au diaconat, à la prêtrise, à l'épiscopat, au sous-diaconat, celui qui est encore dans les liens du Mariage, mais seulement celui qui y a renoncé. ») sont revenus sur cette règle, affirmant l'avoir reçu des Apôtres. Ce n'est pas parce que quelques prêtres malheureusement ne sont pas restés fidèles à leur vœu et ont montré des faiblesses, que l'Eglise doit relativiser cette exigence.

De nombreux Pères de l'Eglise rapportent l'existence de cette discipline aussi bien en Orient qu'en Occident ; parmi eux, rappelons Saint Ambroise ou Saint Épiphane.

Deux remarques historiques sont ici à préciser : premièrement, il est vrai de dire qu'au cours des

premiers siècles, l'Eglise admettait aux ordres majeurs des hommes mariés. Oui, de nombreux saints évêques avaient été mariés comme Saint Hilaire de Poitiers, Saint Euchère de Lyon, Sidoine Apollinaire ou Saint Paulin de Nole. Mais, dès qu'ils recevaient les Ordres Sacrés, ils se séparaient de leur épouse, ne partageant plus la vie conjugale. Citons Saint Jérôme, prêtre latin qui a vécu en Orient : « Que feraient les Eglises d'Orient ? Que feraient celles d'Egypte et du Siège apostolique, elles qui n'acceptent les clercs que s'ils sont vierges ou continents, ou (s'ils ont eu) une épouse, que s'ils ont renoncé à la vie matrimoniale. »

En Orient, au IV^{ème} siècle, Saint Epiphane en est un témoin autorisé dans son Panarion (vers 375) « **L'Eglise n'admet pas au diaconat, à la prêtrise, à l'épiscopat, au sous-diaconat, celui qui est encore dans les liens du mariage, mais seulement celui qui a renoncé à la vie conjugale ou qui est devenu veuf.** »

Ceux qui contrevenaient à cette règle étaient lourdement sanctionnés et écartés des fonctions saintes selon les Canons reçus depuis toujours par l'Eglise : « Si un prêtre se marie, qu'il soit déposé. » (Concile de Néo-Césarée en 314), ou encore : « et qui-conque le ferait serait exclu de l'état ecclésiastique. »

En Orient, à partir du VII^{ème} siècle, malheureusement, dans la mesure où les Orientaux ont cultivé leur indépendance à l'égard de Rome, cette discipline s'est relâchée. En Occident, par contre, l'Eglise a gardé la règle primitive et dans sa sagesse et sa prudence a préféré pour cela élever aux ordres des hommes célibataires. Plus tard, quand certaines communautés d'Orient ont retrouvé l'unité avec Rome, Rome n'a pas voulu dans une certaine mesure leur imposer la discipline latine.

En deuxième lieu, jamais, l'Eglise ne permit à un diacre, ou à un prêtre de se marier. Jamais, dans ces premiers siècles, et encore aujourd'hui aussi bien en Orient qu'en Occident, l'Eglise ne permit le mariage des Ministres sacrés.

dans le prochain bulletin, nous poursuivrons cette étude pour donner les raisons profondes du Célibat ecclésiastique.

Abbé Vincent Callier



Saint Ambroise (Bartolomeo Vivarini)

Grandeur d'âme

« Ce qui manque aujourd'hui à l'âme de la vie, c'est le pas décidé du jeune homme altier, marchant dans le désir d'écharper le neutre et le mesuré qui s'abat sur le siècle et sur chaque âme, que dis-je, sur chaque corps, protégeant son enclos, pensant petit, donnant peu de soi et de ses biens » (M.-M. Zanotti-Sorkine, *Au diable la tièdeur*, Robert Laffont, 2012, p. 179). L'expression est forte, un peu forte peut-être pour nos esprits habitués à plus de rondeur, de conformisme, et aussi ... d'hypocrisie. Et pourtant les symptômes sont là, indéniables : petitesse d'esprit, mesquinerie, perte de temps, futilité, esclavage des habitudes et des idées toutes faites, routine aliénante en même temps que stérilisante. La liste pourrait être longue... Autant de signes qui manifestent l'absence de cette grandeur d'âme, que les Anciens appelaient du nom transparent de « magnanimité ». Sans doute depuis qu'Aristote s'est employé à la définir, on a mis sous ce nom des réalités différentes selon les diverses manières d'envisager la grandeur humaine. Le christianisme passant par là, la notion ne pouvait pas en ressortir renouvelée, rajeunie, que dis-je, transfigurée. Mais que le lecteur se rassure, je lui passerai les détails de cette belle histoire. Je me contenterai de donner, à partir d'une parabole de l'Évangile, une notion de la grandeur d'âme, sans doute bien vague encore, mais suffisante pour pressentir, à défaut de sentir et d'en vivre, les secrets de cette vertu d'élite.

Dans la parabole des talents, il y a quelque chose d'irritant pour une intelligence imbue d'égalitarisme : c'est que tous n'ont pas reçu les mêmes talents au départ ; mais ce qui la révolte par-dessus tout : c'est qu'avec le travail personnel de chacun, les écarts se sont considérablement creusés. Comptez vous-même : entre celui qui en avait cinq, et celui qui en avait dix, l'écart de départ s'est creusé et s'est multiplié par deux. Eh bien, notre grandeur d'âme, je crois, c'est de viser les « dix plus dix » talents, pour celui qui en a dix ; les « cinq plus cinq » pour celui qui en a cinq ; les « un plus un » pour celui qui n'en a

qu'un seul. La grandeur d'âme, c'est ce désir de réaliser de grandes œuvres avec la force d'âme que cela exige ; c'est cet espoir de faire fructifier nos talents, nos capacités de départ, dons généreux du Dieu créateur et rédempteur. En un mot, c'est viser au maximum de nos possibilités.

Nous le voyons tout de suite : il y a dans la grandeur d'âme quelque chose de relatif : ce n'est pas tant une grande œuvre qu'il faut viser, que la pleine actualisation de ses potentialités et de ses ressources. Celui qui n'aurait rapporté que huit talents à partir de cinq serait moins magnanime que celui qui en rapporterait huit à partir de quatre. La magnanimité est davantage - ce qui ne veut pas dire exclusivement - dans la proportion entre les capacités de départ et les œuvres

réalisées, que dans la grandeur du résultat obtenu. Gardons-nous donc des jugements hâtifs, comme il est toujours de règle en matière de force et de tempérance. Car le caractère vertueux de l'acte est relatif à celui qui le pose, et il n'est manifeste que lorsque les capacités sont connues, lesquelles sont, redisons-le encore une fois, très inégales. Et ainsi, quand on dit d'un tel

qu'« il vit sur ses acquis », on manifeste par là que l'œuvre qu'il fait, si admirable soit-elle, ne correspond pas aux attentes qu'il fait naître.

La grandeur d'âme apparaît donc ennemie de toute médiocrité, de toute mesure qui se présente comme la moyenne arithmétique des capacités humaines. Elle est étouffée par l'uniformité d'une norme imposée arbitrairement aux hommes. Elle n'est pas à l'aise avec les recettes toutes faites, les modes d'emploi, et les multiples formulaires à remplir. Elle s'ennuie au sein de ces organisations lourdes que des administrateurs, potentats de nos sociétés bureaucratiques, lui imposent. Elle préfère bien autrement entendre cet appel résonner en son cœur : « Poète, philosophe, artiste, quel que tu sois, amant de l'idéal, toi enfin qu'entre ses créatures Dieu a favorisé d'aspirations infinies et de *sursum* (Expression latine qu'on peut traduire par « Hauts les cœurs », en référence au *Sursum corda* du dialo-



gue introductif aux préfaces de la messe.), passe, ami, à travers les hommes qui te heurtent et ricanent en haussant les épaules. ... Ne te demande pas si ce que tu as en toi n'est rien parce qu'ils ne le comprennent pas ; ce n'est pas en bas qu'il faut voir, ni même à tes côtés, c'est là-haut, c'est en toi où Dieu a déposé une étincelle de sa lumière » (Maréchal Lyauthey, dans une lettre du 24/09/1876). Appel, qui fait écho à celui du Maître divin : « *Duc in altum* » (Lc 5/4 : « Prends le large », ou encore « avance en pleine mer ». C'est ce que dit Notre Seigneur à saint Pierre alors dans sa barque de pêcheur.).

La grandeur d'âme, c'est donc correspondre à ses dons initiaux et aux talents déposés libéralement par Dieu en nos âmes et en nos corps, qu'ils soient ceux de la nature ou de la grâce. Et remarquons que dans « correspondre », il y a « répondre ». Or point de « réponse » sans « appel ». Entendre cet appel et y répondre : tel est le dynamisme de cette vertu d'excellence qui ne s'arrête jamais en chemin. « *Non recuso laborem.* » (Je ne refuse pas le labeur.) disait saint Martin avant de mourir. Le magnanime ne voit pas le loisir comme le terme de son travail ; mais comme le moment de reprendre son souffle avant de poursuivre son œuvre, ce qui est bien différent. Car il voit dans ce qu'il a reçu le signe d'une vocation. Il y voit le point de départ d'une longue carrière qu'il entreprend de parcourir. Et il comprend son agir comme une réponse à cette vocation, qui n'a d'autres limites que celles que Dieu lui a données. Vue ainsi, la vie humaine, et à plus forte raison la vie chrétienne - que saint Paul nous décrit et nous révèle comme une véritable vocation - offre des horizons illimités, un large champ d'action, et des perspectives enthousiasmantes. A la vue de « tant, dont la vie s'écoule en actions cataloguées, étiquetées, s'insérant tant bien que mal dans la trame commune », l'abbé Berto regrette l'absence de « ce souffle pour ainsi dire épique, cette hardiesse, cette transcendance enfin... qui devraient être pourtant la suite d'une vocation elle aussi transcendante » (Abbé Berto, *Le Cénacle et le jardin*, DMM, 2000, p. 110.), l'absence de cette grandeur d'âme qui devrait pourtant être l'apanage de tout chrétien digne de ce nom.

Mais remarquons-le : désormais, et il faut le déplorer, « à l'idée morale, et même surnaturelle, de la vocation s'oppose peu à peu celle d'une simple disposition physique et mentale, facilement contrôlable par les techniciens » (Bernanos, *La France contre les robots*, 1944, p.123-124). Conjointement à l'envahissement de la technique et de l'idéologie égalitaire, et peut-être tout simplement des idéologies - qui sont toujours des refus de la réalité et de sa riche complexité -, on a comme anéanti toute vocation. Et Bernanos continue de noter avec perspicacité que « l'Etat technique n'aura demain qu'un seul ennemi : l'homme qui ne

fait pas comme tout le monde - ou encore l'homme qui a du temps à perdre - ou plus simplement si vous voulez, l'homme qui croit à autre chose qu'à la technique ». Trois expressions qui, en fin de compte, nous mettent sur le chemin de cette grandeur d'âme...

Pour conclure et revenir à l'Evangile, source toujours pure qui désaltère notre soif de vérité et de vie, prenons l'exemple du jeune homme riche. Il remplit tous les préceptes de la loi ; mais visiblement il n'est pas encore rassasié par ce qu'il fait puisqu'il vient demander ce qu'il doit faire. Et voilà que le Christ l'appelle à une vie plus parfaite - et notez bien combien d'appels le Christ a fait dans l'Evangile... d'ailleurs la grâce, si elle est un avoir, est encore davantage un appel, car on se livre à la grâce plus qu'on ne la possède... - : « Va, vends tout ce que tu as, et suis-moi ». Mais le jeune homme riche, et en raison même de sa richesse - cette fausse richesse de l'excessive défense et protection de soi, de la médiocrité, et du « j'ai toujours fait comme ça » -, se rabat avec tristesse sur la première option : suivre les commandements ; laissant à d'autres la seconde : la réponse à l'appel du divin Maître. Deux attitudes qui au fond répondent à deux conceptions de la vie, et de la vie chrétienne en particulier. Et en n'importe quel domaine d'activités - vie morale et spirituelle, vie familiale, vie professionnelle, vie intellectuelle et artistique ; vie de gouvernement ... -, n'avons-nous pas nous aussi le choix de nous ranger à l'une ou l'autre de ces deux attitudes ? La première est celle du confort et de la sécurité - bien qu'elle ne soit pas exempte de toute louange - ; tandis que la deuxième est celle du risque, du péril, et ... du magnanime à n'en pas douter. Car quelle plus grande œuvre que celle de la vie religieuse, lorsqu'on a entendu l'appel du Maître ?

Tendre au maximum de ses capacités, et en celles-ci je comprends aussi bien celles de la nature que celles de la grâce ; tendre au développement de tous les dons que Dieu nous a donnés ; voilà qui est reconnaissance au Père des lumières et bienfaiteur de tous les dons.

Travailler à faire fructifier les talents reçus, n'est-ce pas la meilleure façon de se rendre utile aux hommes et aux sociétés ? N'est-ce pas œuvrer à enrichir l'Eglise de Dieu et à civiliser le monde ?

Cultiver les dons reçus, n'est-ce pas en fin de compte marcher dans la voie de la perfection et de la sainteté ?

Et si vous, vous choisissiez de dire oui à l'appel de Dieu ?

Abbé Louis-Marie Berthe

Doctrines

La petite somme théologique de saint Thomas d'Aquin

Par R.P. Lebreton

Au principe de sa grande œuvre de théologie saint Thomas réfléchit sur la nécessité et la nature de cette œuvre : qu'est-ce donc que la doctrine sainte, autre nom de la théologie, et dont notre catéchisme nous donne la substantifique moelle ? En ce début d'année, alors que les catéchismes ont repris, retrouvons ici quelques motivations pour se nourrir régulièrement du pain de la doctrine.

1. - Est-il nécessaire que nous ayons une autre doctrine que la philosophie ?

Indépendamment des sciences philosophiques, il faut nécessairement admettre un autre enseignement ; car, d'abord, on lit dans saint Paul : « Toute Écriture inspirée de Dieu est utile pour instruire, pour reprendre, pour corriger, et pour conduire à la justice. » (2 Tim 3/16) Or, l'Écriture, qui a été inspirée de Dieu, n'appartient point aux sciences philosophiques. Il est donc utile qu'il y ait une autre doctrine que les principes philosophiques, une science inspirée de Dieu.

Cette doctrine est incontestablement nécessaire au salut du genre humain, et en voici la raison : l'homme se rapporte à Dieu comme à une fin surnaturelle qui dépasse la portée de l'intelligence humaine, car Isaïe dit : « L'œil n'a point vu, sans vous, Ô Dieu ! ce que vous avez préparé à ceux qui vous aiment. » (Is 64/4.) Or, la fin doit être connue d'avance par les hommes, pour qu'ils puissent diriger vers elle leur intention et leurs actes. Il a donc été nécessaire pour notre salut que la révélation divine vint enseigner à l'homme les vérités que les lumières naturelles ne lui découvrent pas.

Il y a plus : dans les choses mêmes que la raison humaine peut connaître touchant la Divinité, il fallait encore que la révélation vint à notre secours. Si les hommes, en effet, n'avaient que leur raison pour découvrir la vérité sur Dieu, il en résulterait qu'un petit nombre seulement, et après beaucoup de temps, parviendraient à connaître cette vérité, qui se trouverait encore mêlée à mille erreurs ; et pourtant cette connaissance peut seule conduire au salut, qui est en Dieu. Sur ce nouveau point, la révélation divine devait encore, pour que l'homme arrivât plus facilement et plus sûrement au bonheur éternel,

éclairer notre intelligence sur les choses divines. Donc, indépendamment des sciences philosophiques, qui s'acquièrent par les investigations de la raison, il devait y avoir une doctrine divinement révélée.

2. - La doctrine sainte est-elle une science ?

La doctrine sainte, la théologie, est, sans contredit, une science. Mais il faut savoir que les sciences sont de deux sortes. Les unes se servent de principes connus naturellement par l'intelligence : telles sont, par exemple, l'arithmétique, la géométrie ; les autres adoptent les principes d'une science supérieure, - comme la perspective, qui s'appuie sur la géométrie. La théologie rentre dans cette seconde catégorie : elle part des principes d'une science qui n'est autre que la science de Dieu et des bienheureux. Ainsi donc, comme le peintre croit aux principes que lui transmet le mathématicien, ainsi le théologien croit aux principes que Dieu nous a révélés.

3. - La doctrine sainte est-elle une science ?

L'Écriture nous parle de la sainte doctrine comme d'une science ; car la Sagesse dit : « Dieu lui a donné la science des saints. » (Sag 10/10.) Puisque la doctrine sainte considère les choses du point de vue de la révélation, il en résulte que toutes les vérités dont elle s'occupe ne constituent pour elle qu'un seul objet formel, et qu'elle reste toujours une, quoiqu'elle traite de Dieu et des créatures : de Dieu, comme de son objet principal ; des créatures, comme se rapportant à Dieu.

4. - La doctrine sainte est-elle une science simplement pratique ?

Les sciences pratiques sont celles qui, comme la morale, ont pour objet les opérations de l'homme. Les sciences spéculatives consistent, comme la métaphysique, dans la contemplation seule de leur objet.

La sainte doctrine est plus spéculative que pratique ; car, traitant principalement de Dieu, elle contemple avant tout les choses divines, et, si elle traite des actions de l'homme, ce n'est qu'en tant que celles-ci nous disposent à la béatitude éternelle, c'est-à-dire à la connaissance parfaite de Dieu.

Extrait de la première Homélie de Saint Jean Chrysostome sur la Prière

Une âme qui aime la prière : « Sans l'assistance divine, aucun bien n'entrerait dans nos âmes. Dieu, par son assistance, partage nos peines et les allège singulièrement, lorsqu'il voit que nous aimons la prière, que nous l'implorons assidument, et que nous espérons obtenir par cette voie toute sorte de biens. Quand je vois une âme qui n'aime pas la prière et qui n'a pas pour elle une affection vive et ardente, c'est une preuve pour moi qu'il n'y a rien de grand dans cette âme. Quand je vois, au contraire, une âme qui ne se rassasie jamais d'honorer Dieu, et qui met au nombre de ses plus grands malheurs celui de ne pouvoir prier sans cesse, je découvre dans cette âme le culte solide de toutes les vertus et le temps même de Dieu. ... Du reste, tout le monde comprend aisément, j'aime à le croire, l'impossibilité absolue de pratiquer la vertu sans prière, et de la pratiquer durant toute la vie. Et comment pratiquer la vertu, si l'on ne va se prosterner fréquemment aux pieds de celui qui la dispense et qui la donne ?



Comment désirer sincèrement d'être chaste et juste, si l'on n'est point heureux de s'entretenir avec celui qui nous demande ces vertus et bien d'autres encore ? » « C'est le cortège sans lequel la prière ne saurait habiter dans une âme : dans toutes les âmes où elle établit sa demeure elle y amène toute justice, elle les forme à la vertu et en bannit le vice. Si quelqu'un fût alors entré dans la ville de Ninive, connaissant ce qu'elle était autrefois, il ne l'eût certainement pas reconnue, tant ce passage d'une vie de crimes à la piété avait été rapide. »

Les 15 Promesses de la Sainte Vierge en faveur de la dévotion au Rosaire (à Saint Dominique et au Bienheureux Alain de la Roche)



A tous ceux qui réciteront dévotement mon Rosaire, je promets ma protection toute spéciale et de très grandes grâces.

Celui qui persévérera dans la récitation de mon Rosaire recevra quelques grâces signalées.

Le Rosaire sera une armure très puissante contre l'enfer ;

il détruira les vices, délivrera du péché, dissipera les hérésies.

- 4) *Le Rosaire fera fleurir les vertus et les bonnes œuvres et obtiendra aux âmes les miséricordes divines les plus abondantes ; il substituera dans les cœurs l'amour de Dieu à l'amour du monde, les élevant au désir des biens célestes et éternels. Que d'âmes se sanctifieront par ce moyen !*
- 5) *Celui qui se confie en moi par le Rosaire ne périra pas.*
- 6) *Celui qui récitera pieusement mon Rosaire, en considérant ses mystères, ne sera pas accablé par le malheur. Pécheur, il se convertira ; juste, il croîtra en grâce et deviendra digne de la vie éternelle.*
- 7) *Les vrais dévots de mon Rosaire seront aidés à leur mort par les secours du Ciel.*
- 8) *Ceux qui récitent mon Rosaire trouveront pendant leur vie et à leur mort la lumière de Dieu, la plénitude de ses grâces et ils participeront aux mérites des bienheureux.*
- 9) *Je délivrerai très promptement du Purgatoire les âmes dévotes à mon Rosaire.*
- 10) *Les véritables enfants de mon Rosaire jouiront d'une grande gloire dans le Ciel.*
- 11) *Ce que vous demanderez par mon Rosaire, vous l'obtiendrez.*
- 12) *Ceux qui propageront mon Rosaire seront secourus par moi dans toutes leurs nécessités.*
- 13) *J'ai obtenu de mon Fils que tous les confrères du Rosaire aient pour frères, en la vie et à la mort, les saints du Ciel.*
- 14) *Ceux qui récitent fidèlement mon Rosaire sont tous mes fils bien-aimés, les frères et sœurs de Jésus-Christ.*
- 15) *La dévotion à mon Rosaire est un grand signe de prédestination.*

Après sept ans passés au Prieuré de Mantes-la-Jolie, dont quatre comme desservant des chapelles de Conflans-Sainte-Honorine et Pontoise, Monsieur l'abbé Nicolas Jaquetmet vient de nous quitter pour prendre en charge le Prieuré de Reims. Nous le garderons dans nos prières, le remerciant de son dévouement sacerdotal dont nous avons été les bénéficiaires pendant ces années. Que le Bon Dieu bénisse son nouveau ministère en Champagne.

Monsieur l'abbé Louis-Marie Berthe vient de nous rejoindre. Ordonné prêtre le 28 juin dernier, il commence son Ministère parmi nous. Originaire de Lorraine, il a déjà retrouvé plusieurs compatriotes parmi ses nouvelles ouailles. Nous accueillons ses premiers pas sacerdotaux avec joie, l'assurant de nos prières.

Un fidèle.



Le 25 août, Monsieur l'abbé Louis-Marie Berthe célèbre une Première Messe Solennelle en la chapelle Sainte Honorine, et donne sa Première Bénédiction aux fidèles présents. Un Vin d'honneur permet de faire connaissance.

Le 15 septembre, en la Fête de Notre Dame des Sept Douleurs, Céleste Patronne des Sœurs Oblates de la Fraternité, Sœur Marie-Pierre renouvelle ses engagements au pied de l'autel.

Le 29 septembre, c'est la fête des chapelles Sainte Honorine et Saint Mathias avec le 3^{ème} Marché d'Automne. Cette journée se déroule dans une ambiance bien sympathique.



Activités de nos chapelles

CATÉCHISMES

(hors vacances scolaires)

Responsable : M. l'abbé Berthe

1^{er} groupe, le mercredi (14h30) : M. Colcomb

1^{er} groupe, le samedi (17h00) : M. l'abbé Berthe

2^{ème} groupe, le mercredi (14h30) : M. l'abbé Callier

3^{ème} groupe, le mercredi (15h30) : M. l'abbé Arzuaga

pour adolescents et adultes débutants, le vendredi

(sauf le 3^{ème} vendredi du mois)

(19h30 - le 1^{er} vendredi du mois à 20h00) :

M. l'abbé Berthe

CYCLE DE CONFÉRENCES

le 3^{ème} vendredi du mois (19h30)

(salle Sainte Honorine)

« Aux sources du christianisme avec Saint Paul »

par M. l'abbé Berthe

RÉCOLLECTIONS SPIRITUELLES

(ouvertes à tous et, en particulier, aux membres du Tiers-Ordre de la Fraternité et aux anciens retraitants)

Responsables :

pour le Tiers-Ordre, Mme Tougne (06 36 23 74 55)

pour les anciens retraitants, M. Pichon (01 30 32 53 47)

SERVICE LITURGIQUE

Responsable : Joseph Fontaine (01 39 76 41 12)

CHORALES

certaines vendredis (20h30) à Conflans

(se renseigner)

Responsables :

M. Bruneau (06 88 67 40 78)

Mme Bulin (06 89 19 48 46)

MILICE DE MARIE

Responsable : M. Devaux (06 74 70 85 62)

GROUPE SAINT JEAN BOSCO

(pour les jeunes de 16 à 25 ans)

Responsables :

Quentin Pironi (06 14 46 92 02)

Claire Vautier (07 50 28 31 75)

SCOUTISME

Responsables :

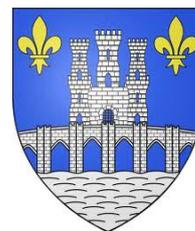
Louveteaux : David Roudergues (06 73 66 87 06)

Louvettes : Marie Delaître (01 34 42 79 35)



Chapelle Sainte Honorine

66, rue Maurice Berteaux - 78700 CONFLANS SAINTE HONORINE
(face au parking de la mairie)
Tel./Fax 01 34 90 15 40 - chapellesainte-honorine@orange.fr



Chapelle Saint Mathias

3, bd des Cordeliers - 95300 PONTOISE

Site de la Tradition Catholique à Conflans et à Pontoise : « conflans-pontoise.e-catho.com »

Horaires habituels des offices de la semaine

Chapelle Saint Mathias

Dimanche (sauf juillet et août) : 8h00 Chapelet et Confessions - 8h30 Messe chantée.
Mercredi (sauf juillet et août) : 18h00 Chapelet et Confessions - 18h30 Messe.

Chapelle Sainte Honorine

Dimanche (sauf juillet et août) : 10h00 Chapelet et Confessions - 10h30 Messe chantée.
Jeudi : 7h00 Messe.
Vendredi : 18h00 Chapelet et Confessions - 18h30 Messe.

(1^{er} vendredi du mois : Messe chantée et Salut du Très Saint-Sacrement).

Samedi : 8h00 Confessions - 8h30 Messe.

(sauf 1^{er} samedi du mois : 18h00 Chapelet et Confessions - 18h30 Messe chantée et Salut du Très Saint-Sacrement).

M. l'abbé Louis-Marie Berthe peut être joint :

(vendredi soir, samedi, dimanche)

à la Chapelle Sainte Honorine : 01 34 90 15 40

(dimanche soir, lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi)

au Prieuré Saint Jean : 01 30 33 58 07

Carnet

baptême : le 12 octobre, Augustin Devaux.

fiançailles : le 22 août, de M. Pierre Slavik et Melle Delphine Hennequin.

le 14 septembre, de M. Quentin Pironi et Melle Marie-Laure Haagen.

sépulture : le 1^{er} octobre, Mme Geneviève Orain, âgée de 84 ans.

engagement dans le Tiers-Ordre de la Fraternité : le 15 septembre, Melle Marie Delaitre.

Dates à retenir

Octobre

le 26 (18h00) : réunion de la Milice de Marie.

du 26 au 28 : Pèlerinage du Christ-Roi à Lourdes.

le 27 : passage à l'horaire d'hiver.

Novembre

le 2 : Commémoration de tous les fidèles défunts.

- **(8h00 et 8h30)** Messes à Saint Mathias.

- **(18h30)** Messe chantée à Sainte Honorine.

le 9 (8h00) : Récollecion spirituelle.

le 15 (19h30) : Conférence « Aux sources du christianisme avec Saint Paul » par M. l'abbé Berthe.

le 16 : Journée travaux.

le 30 (18h00) : réunion de la Milice de Marie.

Décembre

le 7 (18h30) : Messe chantée, suivie de la procession dans les rues de Conflans pour la fête de l'Immaculée Conception.

le 8 (10h30) : Messe Solennelle à Jouy-Mauvoisin, à l'occasion du Jubilé d'Argent de M. l'abbé Arzuaga.



INTENTIONS DE LA CROISADE DU ROSAIRE

Octobre : La consécration de la Russie au Cœur Immaculé de Marie.

Novembre : Pour les croisés défunts et les âmes du Purgatoire.

tous les vendredis : la conversion des musulmans.



INTENTIONS DE LA CROISADE EUCHARISTIQUE

Octobre : Pour les malades et les mourants.

Novembre : Pour les âmes du Purgatoire.

Décembre : Pour les familles catholiques et la jeunesse.